



N° 2025/38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 octobre 2025, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 2 octobre 2025

ARRIVEE DE MADAME GUARINO à 16 h 20

Etaient donc présents :

Nombre de membres En exercice : 13 Présent(s) : 10 Pouvoir(s) : 00 Absent(s) : 03 Délibération comportant 3 pages	Les membres présents en séance : M. CARPENTIER - M. BARNAKIAN – Mme GUARINO Mme GUIONNET - Mme JULIEN - M. LIVON – Mme BELGACEM - Mme BISSON GUENOUN – Mme DAUBOL - M. SEGUIN Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : M. POTAU – Mme TRIGNAN Le ou les membre(s) absent(s) : M. MARZA
---	--

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS

Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

OBJET : CONTRAT ENTRE LA SAS JVS MAIRISTEM ET LE CCAS DE CARRY-LE-ROUET CONCERNANT L'UTILISATION DU TIERS DE TELETRANSMISSION « IXCHANGE »

Document annexé : convention

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, informe les administrateurs que le contrat entre la Société JVS MAIRISTEM et le CCAS de Carry-le-Rouet relatif à l'utilisation du dispositif de transmission « iXchange » arrive à son terme le 31.12.2025.

Le Président du CCAS soumet aux administrateurs la nécessité de le renouveler.

L'objet du contrat n° L20260101-3272 relatif à l'utilisation du tiers de télétransmission est notamment de définir, les conditions d'utilisation d'une plateforme, dispositif d'échange dématérialisé d'informations, dénommée « iXchange 2 » ainsi que l'utilisation d'un « Parapheur » de signature électronique transversale pour l'ensemble des flux et documents dématérialisés.

Le contrat entre en vigueur à la date d'effet du contrat soit au 1^{er} janvier 2026. Il est conclu pour une période initiale de 1 an renouvelable 4 fois par tacite reconduction, soit une durée de 5 ans.

L'annexe jointe au contrat concerne le montant de la redevance annuelle du 1^{er} au 31 décembre 2026 pour l'utilisation des logiciels concernés. Soit un montant de 163.26 €.
Les tarifs sont révisables à chaque échéance annuelle et dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE :

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les termes le contrat n° L20260101-3272 entre la SAS JVS MAIRISTEM et le CCAS de Carry-le-Rouet relatif à l'utilisation du tiers de télétransmission ainsi que le document annexé dont la date d'effet est au 1^{er} janvier 2026. Ledit contrat est conclu pour une période initiale de 1 an renouvelable 4 fois par tacite reconduction, soit une durée de 5 ans.

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

.../...

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- AUTORISE le Président du CCAS à signer ledit contrat ainsi que le document annexé, et tous actes y afférents.

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.**

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres
Le : 28 OCT. 2025
Et publication ou notification
Le : 29 OCT. 2025



POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 15 octobre 2025

**Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet**